



Bac Pro CGEA : Transformation de l'épreuve E5 écrite en épreuve orale C'est TOUJOURS NON !

Dans toutes les instances de concertation, depuis plus de 4 mois : CNS, CPC, CAEN, CTEA, CNEA, CSE, **la MAJORITE** des organisations syndicales a voté **CONTRE** la transformation de l'épreuve écrite E5 du Bac Pro CGEA en épreuve orale.

Aux motifs exprimés par les enseignant.e.s dans cette filière :

- **Une perte de connaissances scientifiques et technologiques.** Une épreuve écrite de 2 heures, même si elle pouvait être rediscutée, a le mérite de permettre aux élèves et apprenti.e.s de faire valoir des vraies connaissances et des capacités d'analyse globale, indispensables aux futurs agriculteur-ice-s. Elle permet aussi un temps de réflexion.
- **Un oral faisant doublon avec l'épreuve E6 du bac pro et l'épreuve E2 du BEPA.** Outre le fait que cette épreuve porte sur le même support que l'épreuve E6, elle ne constituera donc plus une étude de cas inédite, les élèves risquent d'avoir de grosses difficultés à distinguer les objectifs et les attendus de ces deux épreuves qui pourront se dérouler à quelques minutes d'intervalles.
- **Une inégalité de traitement entre deux bacs pro CGEA et CGEVV** soulignée dans toutes les instances. Cet élément important pose la question de la vraie raison de ce changement de la forme de l'épreuve E5.
- **Un oral pour cacher un taux d'échec important pour ce bac pro ?** En effet un oral permettra d'augmenter le taux de réussite de ce bac pro (comme l'épreuve de rattrapage). Mais n'est-il pas plus pertinent d'améliorer son contenu pour mieux répondre aux attentes légitimes de la profession ?

Lors d'une entrevue cet hiver, l'Intersyndicale public /privé a demandé à la DGER, de revenir sur sa décision de transformer l'épreuve E5 du Bac Pro CGEA.

Mais la DGER et l'Inspection n'ont pas entendu les arguments des organisations syndicales. Pour elles, l'épreuve E5, qui devient un oral, doit permettre de s'adapter aux réalités de chaque territoire, aux différents systèmes de production, et de demander à l'élève ou l'apprenti.e de faire des choix en fonction de ce contexte. Il n'y aura pas confusion entre les deux épreuves E5 et E6. L'objet et la grille d'évaluation seront différenciés.

Pour L'Intersyndicale au contraire, c'est une régression tant sur le fond que sur la forme. Cette modification conduit à une nouvelle dévalorisation du diplôme !

Forte d'une argumentation appuyée par les personnels du public et du privé, et de la signature de plus de 600 agents, l'Intersyndicale maintient sa position et demande au MINISTRE de revoir la copie de la DGER.

TOUS ENSEMBLE, DEMANDONS LE RETOUR A UNE EPREUVE ECRITE POUR L'EPREUVE E5 du BAC PRO CGEA !